

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 59873 du 17 août 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général des organismes centraux – branche « secrétariat »**

NOR : INTJ1822315S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu la décision n° 93175 du 1<sup>er</sup> décembre 2017 (NOR : INTJ1727078S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

**Dupont Anne** NIGEND : 165497 NLS : 8022025

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

**Beaufrère Marc** NIGEND : 163100 NLS : 8020008

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

**Boyer Bruno** NIGEND : 162338 NLS : 8019312

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 août 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :  
*Le général de division,  
adjoint au directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,  
É.-P. MOLOWA*